

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 701-66 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701 AFIN DE RETIRER LA SOUS-CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIAL ISOLÉ DANS LA ZONE H-44

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 14 juin 2022, le Règlement 701-66 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de retirer la sous-classe d'usage multifamilial isolé dans la zone H-44;

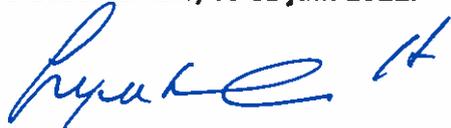
QUE ce Règlement a pour objet et conséquence de retirer à même la grille des usages et des normes de la zone H-44, tout le contenu de la colonne de la sous-classe HC-1 « Habitation multifamiliale isolée »;

QUE le 16 juin 2022, la MRC de Beauharnois-Salaberry a émis un certificat de conformité à l'égard du Règlement 701-66;

QUE ce Règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Beauharnois-Salaberry;

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien en dessous du présent avis**.

Donné à Beauharnois, ce 21 juin 2022.



Lynda Daigneault, greffière par intérim